



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La situation s'améliore pour la commune de Chavannes-près-Renens**

**La commune de Chavannes-près-Renens a été en mesure de faire face à ses obligations financières pour l'année 2003. Le prêt accordé par le Canton de Vaud a été remboursé dans les délais impartis.**

Le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que les efforts importants consentis par la Municipalité de la commune de Chavannes-près-Renens sont en train de porter leurs fruits. Le prêt de Fr. 5'000'000.- accordé par le Grand Conseil en novembre 2002 a été intégralement remboursé le 7 novembre dernier. De plus, les autres emprunts arrivant à échéance en 2003 ont été remboursés, soit totalement, soit partiellement, ou reconduits pour le reste.

Les autorités de Chavannes-près-Renens, sur proposition du Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC) chargé par le Conseil d'Etat d'appuyer la commune, ont demandé à la société KPMG de l'assister pour l'établissement d'un plan financier pour les années 2005, 2006 et 2007. Sur la base de cette planification, la commune a obtenu deux nouveaux prêts de respectivement Fr. 5'000'000.- d'une durée de 7 ans et Fr. 3'000'000.- d'une durée de 6 ans. Les autorités poursuivent la mise en application des mesures préconisées dans le rapport d'audit. En particulier, elles vont mettre en oeuvre une taxe déchets et apporter prochainement une modification du règlement du personnel communal. Un nouveau taux d'imposition pour 2004 et 2005 a également été adopté.

Le Conseil d'Etat a demandé au SJIC de continuer à apporter son soutien à la commune de Chavannes-près-Renens et renouvelle sa confiance à ses autorités dans les démarches d'assainissement de la situation financière.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 décembre 2003

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DIRE, Nicolas Gyger, délégué départemental à la communication, tél. 076 376.28.99